

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 21 février 2011**

Présidence : M. Frédéric TSCHUY

**1. Appel : 84 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: CATTIN André, CORNU Gabriel, FRACHEBOURG Jean-Marie, GRAF Albert, GUILLOD Philippe, IMMINK Cinzia, MORA Brulio, PREVIDOLI Gaëlle, SCHENEVEY Slavojka, VUILLEUMIER Carole

Absents: HEIM Marc, JASHARI Hajriz, PRUDENTE Marc, ROCHAT Olivier, SAUER Patrick

**2. Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2011**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président propose les modifications suivantes :

- Ajout d'un point 14bis "Information au Conseil communal, Nyon biodiversité 2010". Normalement les informations municipales ne font pas l'objet d'un point à l'ordre du jour, or M. le Président a reçu la demande de la part d'un Conseiller d'ouvrir la discussion.
- Ajout d'un point 18 bis "Réponse à l'interpellation du Parti Indépendant Nyonnais au sujet des requérants d'asile".
- Ajout d'un point 18 ter "Réponse à l'interpellation de M. Robert Jenefsky intitulée "Avancée sur la planification du secteur du Stand" ainsi que la séance d'information y relative".

M. Yves FROIDEVAUX souhaite voter séparément la première modification de l'ordre du jour. Il estime que cette question doit être évoquée dans les divers.

M. Maurice GAY est du même avis, si la Municipalité voulait ouvrir la discussion, il aurait fallu déposer un préavis.

Au vote, l'ajout du point 14bis est refusé à une large majorité.

Au vote, l'ordre du jour avec les ajouts des points 18 bis et 18 ter est accepté à une large majorité

**4. Communications du bureau**

- M. le Président propose d'avancer les 3 prochaines séances d'une demi-heure et de commencer à 19h.45. Après un rapide sondage, cette proposition est refusée par une majorité du Conseil. L'heure habituelle sera conservée.
- Les membres du Conseil qui désirent participer au dépouillement peuvent encore s'annoncer auprès de la secrétaire.
- Le 7 mars 2011 de 18h.30 à 20h.30, des membres du Bureau seront présents dans la salle du Conseil pour informer la population sur la procédure de vote.
- M. le Président a reçu les photocopies des signatures de la pétition de l'Avivo intitulée "Non à la grasse matinée obligatoire", pétition déposée au Grand Conseil.
- Lecture d'une lettre reçue des Cartons du Cœur, annonçant un souper de soutien à cette association le samedi 12 mars.

**5. Rapport N° 179 concernant la construction du nouveau centre d'exploitation de Routes et Voirie sur la parcelle N° 1903 à l'Asse - Crédit d'études de CHF 1'045'000.-.**

Rapporteur : M. Raymond CARRARD

M. le Municipal Claude ULDRY présente d'abord M. Patrick TROESCH nouveau chef de service des Bâtiments. Ensuite, il apporte quelques informations et précisions en préambule du débat. Il relève que la commission a fait un rapport très fourni et a analysé le projet comme si elle avait à se prononcer sur le crédit de réalisation. Néanmoins, ce travail comporte quelques imprécisions. En premier lieu, il s'agit de comparer ce qui est comparable. Le rapport mentionne un bâtiment similaire pour un coût, qui, indexé à ce jour, se monterait à CHF 230.- / m<sup>3</sup>. Il s'agit là d'un coût définitif, connu après réalisation, alors que le coût évalué après concours de notre bâtiment se monte à CHF 290.- / m<sup>3</sup>, sans étude ni soumission rentrée. Or, à de nombreuses reprises, la Municipalité a affirmé sa volonté de construire le CERV pour un coût ne dépassant pas CHF 10 millions. En ce qui concerne les 16'000 m<sup>3</sup>, sur lesquels il y a eu des divergences, M. le Municipal donne des explications avec à l'appui une évaluation comparative, selon la norme SIA 416. D'autre part, la commission suggère que la Municipalité revienne sur la décision du jury et choisisse le deuxième lauréat. Or, en agissant de la sorte, elle s'expose à des recours. Le concours a été organisé pour respecter la loi sur les marchés publics et ne pas choisir le gagnant équivaldrait à refaire un concours avec un cahier des charges très différent et surtout de nouveaux frais.

D'autre part, parmi les points évoqués dans le rapport, il y a l'orientation côté bise du bâtiment. Effectivement, ce problème a été soulevé par le jury, les mandataires en sont conscients et l'étude devra apporter une amélioration à ce sujet. La partie écologique n'est pas remise en cause, si ce n'est le P de Minergie. Ce point ne pose pas de problème en cas de suppression. Enfin, la centrale photovoltaïque pourra être incluse dans l'étude. Pour conclure, M. le Municipal souligne qu'il est impossible de demander à la Municipalité de revoir le projet sans voter un crédit d'étude.

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX prend acte que la commission était unanime, mais il faut maintenant donner de nouvelles orientations à ce projet si l'on veut que son chemin puisse se poursuivre. Il souligne un autre élément important, à savoir que le Conseil avait largement accepté le concours. On peut par contre regretter que lors du concours d'architecture la commission ne puisse pas avoir accès au cahier des charges. Le groupe socialiste souhaitait dans un premier temps diminuer le crédit et finalement a choisi une autre piste, estimant que l'étude doit se faire sérieusement et qu'il est mieux d'éviter des économies mal placées comme ce fut le cas pour le stade de Marens. Le groupe socialiste dépose les trois amendements suivants, ajout des points aux conclusions :

2. Les études devront aboutir à un redimensionnement du projet pour que le coût final de construction soit inférieur à CHF 10 millions TTC,
3. La construction devra obtenir le label Minergie-ECO,
4. Les études porteront également sur l'installation d'une centrale photovoltaïque et sur l'opportunité, dans cette perspective, de procéder à la création d'un toit végétalisé

M. Pierre WAHLEN livre la position du groupe des Verts. Il relève qu'il est indispensable de concrétiser le projet de déplacement et de regroupement des services routes et voirie. Non seulement pour des questions de cohérence entre les différentes décisions prises par le Conseil, mais également pour des questions économiques. La valorisation des 4000m<sup>2</sup> libérés à Bourgogne représente à elle seule une plus-value de près de CHF 9 millions. Il rappelle également que le Conseil a délégué son pouvoir de décision à un jury de professionnels qui a sélectionné un projet lauréat. En aucun cas, le Conseil ne peut s'y substituer et refaire en plénum le travail du jury. Par ailleurs, un refus du préavis signifierait non seulement l'annulation de la procédure, mais encore la mise en place d'une nouvelle procédure tout aussi coûteuse et impensable compte tenu des obligations légales résultant de la loi sur les marchés publics.

Le projet retenu propose une alternative à la construction éparse de blocs, habituelle dans des zones industrielles. Ce dispositif permettra une excellente protection autant aux nuisances sonores qu'aux vents. Les remarques faites par la commission à propos du réajustement de certains volumes et surfaces, résultent d'un processus normal, inhérent à ce type de procédure. Il rappelle également que le crédit d'étude demandé aujourd'hui ne préjuge pas du coût final de la réalisation. Au contraire, ce sont les études qui doivent être engagées qui permettront de préciser ce montant. Au sujet des volumes, il fait remarquer que ce n'est pas le mandat de la commission du Conseil de recalculer des surfaces ou de déduire des volumes à partir de coûts. Par ailleurs, il n'est pas raisonnable d'imposer les mêmes standards à des constructions aussi diverses que peuvent l'être des bureaux, des ateliers ou des dépôts. La question des économies d'énergie, de même que l'utilisation de matériaux pauvres en énergie grise, devraient donc être examinés à la lumière de réflexions et adaptés à la destination et aux besoins des différents espaces. On ne doit donc pas parler d'un bâtiment Minergie, mais d'une partie du bâtiment. Il faut rappeler que toutes les mesures prises pour économiser l'énergie, si elles représentent des coûts, représentent surtout des économies qui permettront à terme de rentabiliser l'investissement consenti. L'obtention d'un label Minergie Plus ou Eco n'étant pas un but en soi, mais devant s'inscrire dans la cohérence d'une démarche. Enfin, au sujet de l'installation d'une centrale photovoltaïque, elle permet des gains de productivité et des réductions des investissements. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts est convaincu du bien-fondé et de la nécessité du projet du CERV, convaincu également qu'un refus n'aurait que des conséquences négatives et n'entraînerait à terme non pas des économies mais des dépenses supplémentaires. Il se rallie aux amendements proposés par M. Froidevaux et ajoute le sous-amendement suivant au point 4 :

- Les études porteront sur l'installation d'une centrale photovoltaïque, le maintien d'une toiture végétalisée n'étant pas exclu a priori. Elles incluront la question du financement d'une telle installation, soit par les Services Industriels de la ville de Nyon, soit par des investisseurs tiers, soit par une combinaison des deux.

M. Jacky COLOMB ne pense pas que l'on puisse amender un préavis de cette façon. Il livre la position du PIN à ce sujet qui se dit surpris par le refus de la commission qui ne colle pas vraiment à son rapport qui semble plutôt en faveur du préavis. Ils estiment que c'est un non-sens. Tout d'abord, le Conseil a précédemment accepté de valider un certain nombre de points préalables à la réalisation du CERV, comme l'acquisition de la parcelle en vue de sa construction, puis le crédit pour le concours d'architectes et enfin le PPA de l'Asse. Il a donc clairement démontré sa volonté d'aller de l'avant. Cette étude est absolument nécessaire pour pouvoir chiffrer précisément le projet, si l'on ne la fait pas, on ne construit pas le CERV, on ne libère pas les terrains de Bourgogne, on ne construit pas de logements à cet endroit. Le pronostic est cher, il est vrai, l'étude devra donc s'orienter vers un objectif à CHF 10 millions. Cela passerait par l'abandon des toitures végétalisées au profit d'une centrale photovoltaïque construite et financée par les SI. La simplification de la construction en conservant le label Minergie-Eco simplement sans le P, dans ce cas de figure un luxe qui coûte cher pour une très faible valeur ajoutée. Le cahier des charges n'a pas été entièrement respecté par les architectes lauréats du concours. Les dimensions du bâtiment doivent être revues à la baisse, les parties qui devaient être laissées à l'air libre ne doivent pas être couvertes. De même les véhicules lourds doivent-ils absolument être couverts ? Lorsque l'on voit la pratique des entreprises privées, il est permis d'en douter. Enfin, les équipements d'installation ne sont pas compris dans l'étude de ce projet de construction ce qui leur semble normal. Cependant, ils attendent de la Municipalité qu'elle entreprenne rapidement une étude pour en chiffrer la valeur et présente un préavis pour ces équipements en même temps que le crédit de construction. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour que le Conseil puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Les Conseillers seront sans doute bien aise de ne pas renouer avec des épisodes de crédits supplémentaires tels que vus pour la STEP, ses pompes, ses bassins couverts, son séchoir à boues et ses filtres biologiques anti-puanteur. En résumé, ils demandent que le prix du bâtiment soit ramené à CHF 10 million en simplifiant la construction, en retirant des options dépassant le cadre du cahier des charges. Le PIN rend attentif le Conseil au risque qu'il y a de présenter un crédit de construction politiquement acceptable avec tous les risques de surcoût ultérieurs à sa réalisation. Pour toutes ces raisons, le PIN recommande au Conseil d'accepter ce crédit d'étude en l'assortissant des recommandations précitées.

M. Yves FROIDEVAUX précise au sujet de l'amendement qu'il a déposé, que le point 1 des conclusions reste identique, les points 2, 3 et 4 sont ajoutés et le point 2 du préavis devient le point 5. Le Conseil semble d'accord que le coût est trop élevé et il estime qu'avec les amendements déposés cela formalisera l'orientation différente que le Conseil souhaite donner à ce projet et avec laquelle la Municipalité semble d'accord ce qui éviterait les problèmes que causerait un refus. Il invite le Conseil à voter ces amendements.

M. Maurice GAY aimerait avoir la confirmation de la Municipalité que le crédit de construction ne sera pas de CHF 11 ou 12 millions. Il est prêt à voter le crédit d'étude, mais demande confirmation que le coût du projet peut être réduit. Concernant les amendements, il souhaite que le Conseil vote plutôt sur des vœux car il estime que l'on ne peut pas changer les conclusions d'un préavis.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond qu'un expert a simplement validé les chiffres donnés par les lauréats. Ceux-ci avaient pour mission de donner un prix estimatif de leur projet. Il rappelle que l'idée de la Municipalité est de faire un projet à CHF 10 millions, mais cette limite ne pouvait pas être mise dans le cahier des charges.

M. Yves FROIDEVAUX donne lecture de l'article 107 du règlement du Conseil et estime que les amendements sont valables. Il ne souhaite pas de vœux pieux.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que la Municipalité acceptera des vœux comme des amendements. Il explique également qu'au moment du concours, le cahier des charges n'était pas défini, raison pour laquelle la commission n'a pas pu le voir.

M. Christian UDASSE pense que le montant va péjorer la dette, mais précise qu'entre 2008 et 2011 la technique photovoltaïque a énormément changé. On peut avoir des centrales qui permettent à la toiture d'être entièrement protégée. Il se dit également préoccupé par l'orientation au nord ainsi que par la grandeur du bâtiment. De plus, si l'on veut ranger tous les véhicules, il imagine mal les petites voitures descendre lorsque la route sera enneigée. Il lui semble que la voirie aura également besoin d'un endroit où garer ces petites voitures.

M. Jacky COLOMB se rallie à la proposition de M. Gay, car il lui semble que des vœux sont suffisants. Le Conseil saura s'en souvenir lorsque le préavis de construction sera déposé. A ce moment, le Conseil sera suffisamment fort pour imposer ces vœux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote sur les amendements et sous-amendement suivants :

2. Les études devront aboutir à un redimensionnement du projet pour que le coût final de construction soit inférieur à CHF 10 millions TTC,
3. La construction devra obtenir le label Minergie-ECO,
4. Les études porteront également sur l'installation d'une centrale photovoltaïque et sur l'opportunité, dans cette perspective, de procéder à la création d'un toit végétalisé,
  - a. Les études porteront sur l'installation d'une centrale photovoltaïque, le maintien d'une toiture végétalisée n'étant pas exclu à priori. Elles incluront la question du financement d'une telle installation, soit par les Services Industriels de la ville de Nyon, soit par des investisseurs tiers, soit par une combinaison des deux,

L'amendement 1, soit l'ajout du point 2 est adopté à la majorité, 16 avis contraires et 11 abstentions.

L'amendement 2, soit l'ajout du point 3a est adopté à la majorité, 21 avis contraires et 17 abstentions.

Le sous-amendement à l'amendement 3, soit l'ajout du point 4a, est adopté à la majorité 20 avis contraires et 16 abstentions.

L'amendement 3, sous-amendé, soit l'ajout du point 4, est adopté à la majorité, 17 avis contraires et 16 abstentions.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 13 avis contraires et 7 abstentions:

1. Un crédit de CHF 1'045'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer les études de la construction du nouveau centre d'exploitation de Routes et Voirie sur la parcelle N° 1903 à l'Asse,
2. Les études devront aboutir à un redimensionnement du projet pour que le coût final de construction soit inférieur à CHF 10 millions TTC,
3. La construction devra obtenir le label Minergie-ECO,
4. Les études porteront également sur l'installation d'une centrale photovoltaïque et sur l'opportunité, dans cette perspective, de procéder à la création d'un toit végétalisé,
  - a. Les études porteront sur l'installation d'une centrale photovoltaïque, le maintien d'une toiture végétalisée n'étant pas exclu à priori. Elles incluront la question du financement d'une telle installation, soit par les Services Industriels de la ville de Nyon, soit par des investisseurs tiers, soit par une combinaison des deux,
5. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

**6. Rapport N° 187 concernant un crédit de CHF 590'000.- pour la rénovation partielle du Centre aéré des Allévays comprenant : le remplacement de la production de chaleur et des fenêtres, la sécurisation de l'annexe, le réaménagement des sanitaires et la réfection partielle du couvert**

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. Un crédit de CHF 590'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer la rénovation partielle du Centre aéré des Allévays.
2. Ce crédit sera comptabilisé de la manière suivante :
  - Un montant de CHF 208'500.- TTC représentant le total du « Fonds de réserve pour la réfection des Allévays » sera prélevé sur le compte no 9282-25.
  - Un montant de CHF 90'000.- TTC sera prélevé sur le compte no 9280-32 « Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables »,
  - le solde de CHF 291'500.- TTC sera porté en augmentation du compte no 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

**7. Rapport N° 191 concernant les mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 244'500.- et d'une demande de crédit de dépenses de fonctionnement de CHF 550'600.-**

Rapporteur : Mme Pierrette CHENEVARD

La discussion est ouverte.

Mme Aline ANGELI trouve intéressant l'approche systémique de la problématique et la soutient dans sa globalité. Toutefois, elle souhaite avoir plus de précisions sur l'évolution du concept dans sa durabilité, voir comment il va évoluer et comment il sera re-actualisé. Elle souhaite avoir un retour d'information. La problématique doit être tout le temps présente, notamment dans le contact avec la population et aurait trouvé intéressant d'organiser des réunions publiques, de manière à poursuivre la réflexion.

M. Jean BISCHOFBERGER répète son opposition aux caméras de surveillance sur la place publique. Il les trouve inutiles et d'un coût énorme. Selon lui, elles seraient plus utiles installées en haut des pins de la ville pour surveiller la migration des chenilles processionnaires !

M. Tefik RASHITI est surpris que l'on octroie le crédit pour les caméras de surveillance. Il estime que la commission n'a pas retenu la décision du Conseil qui avait refusé la motion de la droite à ce sujet. Pour lui, on ne fait que déplacer le problème de l'insécurité et l'on joue avec la peur. Il trouve les caméras inutiles et pense que l'on n'a aucune certitude que l'on résoudra le problème. Il propose de refuser le point 3 du rapport.

M. Jacky COLOMB pense qu'il manque un volet au concept. Si, au niveau de la prévention, il est satisfait, il trouve que la répression des petits délinquants est insatisfaisante. Lors de délits mineurs, les personnes sont arrêtées, sermonnées puis relâchées, la justice intervenant souvent que longtemps après. Il souhaiterait que les petits délinquants soient convoqués avec ses parents devant un Municipal, puis astreints à des travaux d'utilité publique. Une démarche qui se ferait avant le dépôt de plainte, et permettrait d'infliger une sanction en rapport avec l'acte commis et de ne pas avoir un sentiment d'impunité. Il pense que la Municipalité devrait réfléchir à une solution allant dans ce sens.

M. Knut RUPPRECHT transmet la position du groupe des Verts. Ils apprécient l'approche systémique qui tient compte aussi bien de la prévention que de la répression. S'ils étaient opposés à la motion, ils apprécient l'utilisation ciblée des caméras qui est maintenant proposée et qui serviront notamment à la protection du patrimoine. Par contre, ils ne sont pas convaincus de leur utilité pour la protection de l'intégrité physique. Les Verts rendent attentive la Municipalité sur la protection des données et pensent qu'un règlement devra être adopté à ce sujet. Enfin, ils signalent qu'à Renens une collaboration très étroite a été engagée avec les CFF, solution qui pourrait aussi être étudiée.

M. Régis JOLY remercie la Municipalité pour son concept qui va exactement dans le sens que voulait le PLR. Il souhaite également savoir si la proposition de M. Rashiti de supprimer les caméras de surveillance était un amendement.

M. Anthony LAMBE trouve le tunnel à côté de Manor sale, sombre et austère. Il suggère de le nettoyer, enlever les tags et mieux l'éclairer. Si les tagueurs sont identifiés, il souhaite que ce soit eux qui nettoient. Il remarque également que les murs avec de la végétation comme en bas de Clémenty sont moins visés par les tagueurs.

M. Jean-Claude MERMILLIOD se demande quel message les jeunes de la ville veulent faire passer, comment l'on doit comprendre leur comportement. Ils affirment leur présence en laissant leurs déchets après leurs réunions dans la ville ou en faisant du bruit. Il pense que les jeunes affirment leur révolte face à l'ordre que nous leur proposons et cela devrait guider notre façon d'y répondre.

M. Maurice GAY rappelle que la vision globale du préavis semblait bonne à l'ensemble de la commission qui l'a accepté unanimement. Il rend attentif le Conseil d'accepter l'entier du préavis et ne pas commencer à déposer des amendements.

M. Yves FROIDEVAUX souligne la vision globale proposée par la Municipalité. Certes, le parti socialiste n'est pas enthousiaste au sujet des caméras et espère qu'elle ne proliféreront pas. Au sujet de la protection des données, elles peuvent être conservées maximum 96 heures, mais il souhaite que la Municipalité n'utilise pas le maximum, d'autant qu'en cas d'infraction, il ne faut pas plusieurs jours pour s'en rendre compte.

M. Tefik RASHITI dépose l'amendement suivant :

- Ne pas accorder un crédit de CHF 94'500.- pour l'achat de caméras de vidéosurveillance

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY remercie la commission qui a compris qu'il s'agit d'un projet global. Les caméras en font partie, il s'agit d'un outil qui fait partie d'un concept global. Elle confirme qu'un projet de règlement, assez contraignant, sera déposé

prochainement. Elle rappelle que les caméras permettront d'identifier les délinquants, mais n'éviteront pas les incivilités. Elle recommande de ne pas accepter l'amendement. Elle précise encore à Mme Angeli que le groupe Relais rencontre fréquemment la population pour identifier les problèmes, notamment lors du dépôt de pétitions. Un travail important est fait et ne va pas s'arrêter après le dépôt du préavis. Un bilan sera également fait dans quelques mois. Les CFF ont également été approchés.

Au vote, l'amendement est refusé à une large majorité, 2 avis pour et 11 abstentions.

La discussion sur l'ensemble du préavis se poursuit.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise à M. Colomb que la justice peut certes faire des ravages quand elle ne prend pas de décision, notamment dans le sentiment d'impunité qu'ont certains jeunes, mais elle n'est pas tout à fait absente de ce préavis notamment en page 8, avec le programme Pueru.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 8 abstentions :

1. un crédit de 79'000.- est accordé pour financer l'achat de l'équipement pour enlever les tags et graffitis ;
2. un crédit 71'000.- est accordé pour financer l'achat d'un véhicule « poste de police mobile » ;
3. un crédit de 94'500.- est accordé pour financer l'achat de caméras de vidéosurveillance.

Ces trois montants sont portés sur le compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 10 ans.

4. la Municipalité est autorisée à créer un poste d'ouvrier spécialisé qui viendra en augmentation de l'effectif du Service des travaux et environnement ;
5. la Municipalité est autorisée à créer deux postes d'agent de police qui viendront en augmentation de l'effectif du Service de police ;
6. la Municipalité est autorisée à créer un poste de travailleur social de proximité qui viendra en augmentation de l'effectif du Service des affaires sociales, éducation et jeunesse

**8. Rapport N°192 concernant un crédit de CHF 2'853'705.- pour financer la participation de la Commune au fonds spécial affecté du Conseil régional "Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015".**

Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 avis contraire :

1. Un montant de CHF 2'853'705.- est accordé à la Municipalité pour financer, sur cinq ans, la participation de la Commune au fonds spécial affecté du Conseil régional « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015 ».
2. Ce montant sera porté sur le compte No 9165.01 subventions et participations « montant amortissable en 10 ans ».



**9. Rapport N° 198 concernant la mise en place d'un réseau de vélos en libre service – Demande de crédit de CHF 210'000.- et demande de crédit supplémentaire de CHF 20'000.- sur le budget 2011.**

Rapporteur : Mme Bernadette NELISSEN

En préambule, Mme Nelissen précise que la commission a dû travailler dans l'urgence et n'avait qu'un jour pour étudier le rapport. Cela n'a pas plu à un membre de la commission et Mme Doris ULDRY ne l'approuve dès lors pas. Toutefois, Mme Nelissen a préféré mettre ce rapport à l'ordre du jour de cette séance afin que les vélos puissent être installés avant la saison touristique.

La discussion est ouverte.

M. Jacques PITTET ne comprend pourquoi on utilise le fonds de réserve efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables, il ne voit pas la relation, d'autant qu'un règlement interne concernant le fonds de mobilité a été voté fin 2009. Il avait été dit que ce fonds était destiné à financer des investissements pour des projets et réalisations ayant pour but d'améliorer des conditions cadres, notamment les infrastructures et les prestations de service pour les piétons, les cyclistes et les transport publics. Il demande pourquoi ce fonds n'est pas utilisé.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que le Conseil n'avait pas voulu le fonds mobilité et qu'il n'existe dès lors pas. Par contre, la Municipalité a accepté que l'on puise dans l'autre fonds. Elle remercie la commission d'avoir rapporté aussi rapidement et signale qu'une convention sera signée prochainement avec le Conseil Régional.

M. Christian UDASSE se demande ce qu'il va se passer avec les vélos qui seront vandalisés et qui va les réparer. De plus, il demande si ce service sera payant.

Mme Bernadette NELISSEN précise que ces vélos sont loués et que l'on doit s'identifier avec une carte. Dès lors si le vélo est endommagé, on saura qui en est l'auteur.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 3 avis contraires et 1 abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 210'000,- pour financement de la mise en place d'un réseau de vélos en libre service en 2011-2012;
2. de prélever le montant de CHF 160'000,- du Fonds de réserve efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables compte No. 9280-32;
3. de porter le solde de CHF 50'000,- en augmentation du compte 9165-01 Subventions et participations d'investissements à amortir, amortissable en 10 ans;
4. d'autoriser la Municipalité de porter en augmentation du budget 2011 la somme de CHF 20'000,- pour l'exploitation du réseau sur le compte à créer No 615-3657-06 Subvention VLS ;
5. dès l'année 2012, le montant de CHF 20'000,- pour l'exploitation du réseau VLS sera inscrit au budget régulier de l'Office de la Mobilité, sur le compte à créer No 615-3657-06 Subvention VLS.

**10. Préavis N° 201 concernant la radiation de la servitude d'interdiction de bâtir N° 193023 au bénéfice de la parcelle N° 314 propriété de la Ville de Nyon.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**11. Rapport N° 202 en réponse au postulat de M. le Conseiller Christian Pühr concernant les Services industriels de Nyon et la nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**12. Rapport N° 203 concernant le bilan de la législature 2006 – 2011.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**13. Préavis N° 204 concernant la route de St-Cergue - Zone 20 - Equipement en supports et abris vélo.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**14. Préavis N° 205 concernant le plan directeur régional du District de Nyon (PDRN) - Volet stratégique - Validation de l'engagement général et des quinze objectifs stratégiques du Plan directeur régional du District de Nyon.**

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise qu'une séance d'information aura lieu le 9 mars à 19h.30 dans la salle du Conseil. Des techniciens de la commune et du Conseil Régional seront présents pour expliquer les tenants et les aboutissants des objectifs.

M. Yves FROIDEVAUX se réjouit de cette séance qui permettra peut-être d'avoir des explications sur la faiblesse de ce préavis sur les questions du logement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**15. Motion de M. Fabrice Bodmer**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 3 abstentions d'envoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

**16. Postulat de Mme Bernadette Nelissen et M. Christian Pühr relatif à l'installation de ruchers urbains à Nyon.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité d'envoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

**17. Réponse à l'interpellation de M. Braulio Mora à propos du sentier du Rocher (en annexe)**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**18. Réponse à l'interpellation de M. Jean-Claude MERMILLIOD intitulée « Nyon participera-t-elle à la journée contre le bruit ? » (en annexe)**

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD remercie la Municipalité pour sa réponse clairement motivée et reconnaît que le problème du bruit en ville n'a pas atteint un niveau préoccupant qui nécessite une action prioritaire et que le délai est trop court pour planifier une démarche efficace. Toutefois, certaines mesures pourraient être prises, notamment concernant les souffleuses des Espaces Verts pour les feuilles mortes ou la neige fraîche, problème déjà évoqué lors de la précédente législature. Par ailleurs, le bruit de certaines ventilations peut devenir parfois gênant. Finalement, l'interpellation visait également le tapage nocturne, mais ces nuisances pourraient également être traitées dans le cadre du préavis N° 191.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**18bis. Réponse à Interpellation du Parti Indépendant au sujet des requérants d'asile. (en annexe)**

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB tient à remercier la Municipalité pour sa réponse. Il l'invite à rester vigilante sur le respect du nombre de requérants et les trafics annexes. Il demande de mettre en place des structures plus petites et plus accueillantes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**18ter. Réponse à l'Interpellation du Parti Indépendant concernant l'information au Conseil communal intitulé « Avancée de la planification sur le secteur du Stand » ainsi que la séance d'information y relative du 14 décembre 2010. (en annexe)**

La discussion est ouverte.

M. Robert JENEFSKY remercie la Municipalité pour ses réponses précises à ses questions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**19. Communications municipales**

M. le Municipal Claude DUPERTUIS donne des précisions à M. Philippe Glasson concernant l'extension du gymnase. Il signale que le dossier de mise à l'enquête a été déposé au service de l'urbanisme, il est maintenant au contrôle et dans quelques semaines sera mis à l'enquête. D'autre part, une séance d'information pour les voisins sera mise sur pied prochainement pour leur expliquer le projet, séance à laquelle Mme Anne-Catherine Lyon devrait être présente.

Mme la Municipale Monique BOSS signale qu'en date du 27 avril 2009, le Conseil communal a accepté un crédit pour le bitumage des Allévays, la réfection du chemin de l'Archette et divers travaux de réfection du goudron du chemin de Combe Grasse. Les travaux au chemin de l'Archette ont fait l'objet d'opposition ferme de Pro-Natura appuyée par les services de l'Etat pour des problèmes de circulation de la petite faune et l'impossibilité d'infiltrer les eaux de ravinement. La Municipalité a pris acte et a renoncé à goudronner ce chemin. Un agrégat de carrière compacté sera posé courant septembre ainsi que des caniveaux qui permettront

d'éviter le ravinement du gravier. Suite à ce nouveau projet, l'opposition a été levée en janvier 2011.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Philippe Glasson concernant l'éclairage du château. Des problèmes avec la minuterie et le câblage sont survenus qui ont, depuis lors, été réparés. Par contre, les ampoules directement près du château subissent quelques déprédations car des personnes les recouvrent de gravier. Elles sont toutefois changées régulièrement.

Il répond également à Mme Josette Gaille concernant la buvette du Rocher. Il signale qu'une séance avec les différentes sociétés concernées sera convoquée afin de trouver des solutions.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à Mme Josette Gaille qui demandait que la piscine du Rocher soit ouverte à midi. Après examen de diverses variantes, il rappelle que la piscine est avant tout scolaire et que la pause n'est que de 45 minutes, ce qui rend l'ouverture à des personnes de l'extérieur impossible. De plus, elle est également occupée certains jours par des leçons de sport scolaire facultatif. Il convient également de rappeler les problèmes de mixité entre des adultes externes et de jeunes enfants. Toutefois, suite à cette demande, il est actuellement étudié la possibilité d'ouvrir la piscine quelques heures de plus le mercredi après-midi et le week-end, mais cela nécessiterait l'engagement d'un gardien supplémentaire. Par contre, la possibilité d'ouvrir entre 6h. et 7h. aux clubs sportifs, sous leur responsabilité, est à l'étude.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. Christian Udasse qui souhaitait des informations financières de la ville. Elle relève que les cautions et garanties sont mentionnées dans le préavis sur les comptes, contrairement à ce qui avait été dit. Par ailleurs, chaque préavis comprend, en annexe, une fiche d'investissements qui présente le montant des cautionnements et garanties ainsi que le montant des emprunts. Elle détaille les montants des emprunts au 31.12.2010.

## **20. Divers et propositions individuelles**

M. Robert JENEFSKY informe le Conseil que lors de la prochaine séance, le PIN déposera une motion en faveur des jardins familiaux.

M. Jacky COLOMB revient sur une partie du vote sur les amendements du rapport 179. Il fait remarquer qu'il y a 84 Conseillers présents, 36 ont accepté le dernier amendement, 20 l'ont refusé et 16 se sont abstenus. Il reste donc 12 Conseillers qui ne se sont pas exprimés. Il se réjouit de voir apparaître le système de vote électronique qui permettra à tout le monde de s'exprimer.

Suite à l'information sur la biodiversité, M. Jean-Claude MERMILLIOD est impressionné par l'ensemble des actions entreprises et des projets lancés. Il se réjouit que son postulat ait rejoint les préoccupations des services concernés. La renaturation des portions de cours d'eau et la prise en compte de la biodiversité dans la révision du plan général d'affectation devraient favoriser une évolution très positive de la nature et de sa protection en ville de Nyon. Toutefois, puisque la commune est au bénéfice d'une cartographie des sites de nidifications, elle a donc toute l'information sur le nombre et l'emplacement des nids d'hirondelles dans la rue de Rive, nids qui ont pratiquement tous disparus au fil des rénovations. Il demande où ces oiseaux seront relogés naturellement ou artificiellement.

M. Jacques HANHART répond à la remarque de M. Anthony Lambe au sujet du bâtiment de l'Union. Il lui rappelle que cet immeuble est propriété d'une société coopérative dont 3 membres de ce Conseil font partie, que dans le tunnel les peintures ont été faites par des jeunes pour cacher des graffitis existants. Concernant l'éclairage, si la commune est d'accord d'en offrir un dans un passage privé qui sert à l'ensemble de la collectivité, il pense que le propriétaire sera enchanté. Quant à son idée de mettre une barrière au bout du tunnel, cela équivaldrait presque à mettre les habitants dans une prison !

Mme Christine VUAGNIAUX détaille le bénéfice réalisé par la ville grâce à la vente des abonnements journaliers CFF. Comptes 2007, 33% de bénéfice, comptes 2008, 43% de bénéfice, comptes 2009, 16% de bénéfice, budget 2010, 37% de bénéfice prévu, idem au

budget 2011. Or cette année les cartes du vendredi au dimanche, du 7 janvier au 20 février n'ont de loin pas toutes été vendues, ce qui n'arrivait presque jamais les années précédentes. Il faut dire que depuis cette année, ces cartes sont vendues à Frs 50.- soit une augmentation de 25%. Ces billets ne sont donc plus aussi intéressants. Il faut aller plus loin que Soleure pour rentabiliser cette carte, à plein tarif ou voyager plus de 3 heures avec l'abonnement demi-tarif. Il était prévu que ces abonnements soient offerts comme service à la communauté, pas pour faire un bénéfice. Les communes avoisinantes les vendent à Frs 40.-. Elle demande à la Municipalité que dès le mois prochain, le prix soit rectifié pour vraiment offrir un service à toute la communauté.

M. Christian PUHR relève qu'en Terre Bonne il est prévu plusieurs immeubles qui devraient, à terme, accueillir plus de 1000 personnes. Il a déjà, par le passé, posé la question à la Municipalité de savoir s'il y avait concertation avec la commune d'Eysins concernant le trafic qui découle de ces constructions. Or, on vient d'apprendre qu'il y a un nouveau projet de construction d'une école privée. Lors d'un précédent Conseil une des remarques faite au sujet d'une école privée à Colovray, était le trafic généré par les parents qui amènent les enfants. Il demande maintenant à nouveau s'il y a concertation avec Eysins sur le sujet du trafic dans ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h. 50.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Frédéric Tschuy



Nathalie Vuille

- Annexes :
- Liste des commissions
  - Réponse à l'interpellation de M. Braulio Mora à propos du sentier du Rocher
  - Réponse à l'interpellation de M. Jean-Claude MERMILLIOD intitulée « Nyon participera-t-elle à la journée contre le bruit ? ».
  - Réponse à l'interpellation de M. Jean-Claude MERMILLIOD intitulée « Nyon participera-t-elle à la journée contre le bruit ? ».
  - Réponse à l'Interpellation du Parti Indépendant concernant l'information au Conseil communal intitulé « Avancée de la planification sur le secteur du Stand » ainsi que la séance d'information y relative du 14 décembre 2010